



ASSEMBLEE GENERALE du 04 octobre 2019

L'Assemblée Générale de la Société de Tir de Cognac s'est tenue le vendredi 04 octobre 2019 au Stand du Dominant à Chateaubernard, sous la présidence de Bruno PETIT.

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

Il remercie de leurs présences :

- M. DISSLER, Président du Comité Départemental de Tir de la Charente,
- M. LELIEVRE, Conseiller Départemental de la Charente
- Mme PECHEVIS, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports
- M. CARRY, maire adjoint chargé des sports à Grand Cognac

Il présente les excuses de Monsieur SCHLETUSS, Président de la Ligue de Tir Poitou-Charentes

Avant de commencer la séance, le Président demande d'observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues au cours de la saison écoulée.

L'ordre du jour est ensuite approuvé.

Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale 2018

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2018 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte rendu moral 2018 -2019 (Dominique Auprêtre)

Au cours de la saison 2018/2019, la Société de tir de Cognac, a vu son nombre de licenciés augmenter, puisque nous avons terminé cette année sportive avec 155 licenciés, alors que nous étions 149 à la fin de la saison 2017/2018.

Nous rappelons pour ceux qui souhaitent participer aux championnats départementaux 10 m qui auront lieu cette année les 8, 9 et 10 novembre prochains à Exideuil, qu'il faut renouveler la licence le plus rapidement possible, afin de figurer dans le système informatique fédéral et ne pas oublier de la faire signer par son médecin et le Président.

Nous vous rappelons également que les tirs contrôlés s'effectuent le samedi à 15 h 00 et à 16 h 00 et le dimanche à 10 h et à 11 h suivant un planning affiché au stand et consultable sur notre site. Bruno PETIT et Thomas BROUSSAUDIER sont les seules personnes habilitées à contrôler les tirs et signer vos carnets





de tirs. Deux tirs contrôlés, espacés de 2 mois doivent être effectués au cours du 1^{er} semestre de l'année civile, et un tir dans le 3^{ème} trimestre de la même année civile. La licence de tir signée par le médecin sera demandée à chaque tir contrôlé.

Concernant notre sécurité à tous et plus particulièrement celle des riverains le Comité Directeur a été dans l'obligation, le 30 septembre dernier, de prendre de nouvelles mesures pour la pratique du tir à 25m à savoir :

- Avant de se rendre sur le pas de tir 25m, les licenciés doivent se présenter à l'accueil, à chaque séance. Ils devront signer le cahier de présence, indiquer la discipline et l'arme utilisée et laisser au permanent leur licence de tir signée par le médecin.
- Les calibres 44, 45 et supérieurs sont désormais interdits au 25 m, et ce jusqu'au déménagement dans notre futur stand de tir.

Vous avez tous reçu un mail à ce sujet et les nouvelles instructions sont affichées à la porte de ce stand.

C'est vraiment regrettable d'avoir été obligé de prendre de telles décisions à cause de la bêtise de certains qui ne pensent qu'à leur plaisir en oubliant les conséquences de leur geste.

➤ Achats

Le club a acheté au cours de la saison passée :

- 3 potences mobiles pour l'école de tir,
- 3 gants,
- 5 tables de tir

Nous vous informons que les cibles électroniques sont très fragiles et sont réservées aux athlètes confirmés et en priorité aux compétiteurs.

➤ Vie sportive

Thomas vous communiquera un peu plus tard les résultats des divers championnats. Toutefois, concernant les jeunes, nous sommes très fiers de vous indiquer qu'au cours de la saison passée, Ethan (Benjamin) et Jules (Minime) ont participé aux championnats de France Ecole de Tir à Marseille avec des scores très honorables. C'est une satisfaction pour les entraîneurs de voir des jeunes qu'ils entraînent toute une saison, se qualifier pour une telle compétition.

La société a organisé lors de la saison passée, les Championnats Départementaux 25/50 m sur cibles électroniques pour le tir à la carabine 50m. Afin que cette compétition sur ces nouvelles cibles électroniques puisse se dérouler dans de bonnes conditions, de gros travaux ont été effectués, grâce à l'association de compétences et malgré les difficultés techniques réseaux et communication. Un grand merci à tous ceux qui ont « mouillé la chemise »

Il est à noter que la Société est très mécontente du matériel fourni par la Ligue et pour lequel elle avait décidé d'engager une somme assez conséquente. Si la Ligue continue à nous donner du matériel d'occasion ou du matériel non adapté, nous prendrons des mesures en conséquence.





Nous avons reçu le club de Marennes et celui de Jonzac lors d'une rencontre amicale.

En septembre 2018, la Société de tir était présente au Forum des Associations et a organisé une journée « Portes Ouvertes ».

Engagements championnats

Dans la perspective des compétitions à venir, nous vous rappelons la nouvelle procédure intégrée dans le Règlement Intérieur :

Pour les Championnats départementaux : l'inscription ne sera validée qu'à la réception du chèque du compétiteur, ce paiement devra être remis avant la clôture des engagements

Concernant les Championnats régionaux : un chèque de caution sera demandé dès l'inscription et restitué que si le compétiteur a participé à la compétition.

➤ **Travaux**

Nous avons effectué au cours de la saison passée 2 journées « Grand ménage », installé les nouvelles cibles électroniques à 50m ainsi que des travaux d'entretien courants, dans la perspective des championnats départementaux.

Un point sera fait plus tard concernant nos futures installations.

➤ **Vie Associative**

Nous vous invitons à consulter notre site internet, alimenté de nouvelles informations par Thomas et vous rappelons l'existence de notre page Facebook intitulée : « club de tir de Cognac ». Thomas se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

Afin de rendre la vie la plus agréable possible dans notre stand, nous rappelons aux licenciés utilisant les pas de tir 25 et 50 m de ramasser les étuis qui traînent sur le sol après leur séance d'entraînement, des balais étant à leur disposition.

Pour conclure, nous remercions « Grand Cognac » et tous nos partenaires pour leur soutien, ainsi que tous les bénévoles qui font tout ce qu'ils peuvent pour rendre la vie de notre club la meilleure possible.

Le compte rendu moral est adopté à l'unanimité.

Compte rendu financier 2018-2019 (Brigitte Texier)

Les comptes de gestion font apparaître un résultat négatif de - 2 062,22 €

Compte de produits, les principaux produits se répartissent de la manière suivante :

- Ventes prestations : 1 949,26 €
- Subvention : 2 100 €





- Produits de gestion – licences : 22 519,75 €
- Produits de gestion – dons : 2 809,78 €

Cette année le total des produits est en baisse en raison, notamment du manque de partenaires.

Compte de charges, les principales charges se répartissent de la manière suivante :

- Fournitures manifestations : 1985,97 €
- Déplacement : 6 978,76 €
- Cotisations – engagements - affiliation : 12 275,00 €
- Maintenance ciblerie et réparation armes : 2 204,19 €

Le détail du bilan est repris en annexe 1.

Rapport des vérificateurs aux comptes 2018-2019

Lors de leurs investigations, Pierre Bureau et Paul Labrousse, vérificateurs aux comptes, n'ont découvert aucune anomalie

Ils félicitent la trésorière pour la parfaite tenue des comptes et invitent l'Assemblée Générale à adopter le bilan.

Pierre BUREAU ajoute que la tenue des comptes est parfaite, Brigitte réalisant une comptabilité sérieuse et rigoureuse.

Le bilan d'exploitation 2018/2019 est approuvé à l'unanimité.

Augmentation du tarif des licences pour la saison 2020/2021.

En raison de l'augmentation de 2 € du tarif des licences au niveau fédéral et de 6 € au niveau de la ligue pour la saison prochaine, le Comité Directeur propose à l'assemblée d'augmenter de 10 € le montant des licences pour les adultes et de 15 € pour les jeunes pour la saison 2020/2021, à savoir :

- 180 € pour les adultes
- 120 € pour les jeunes

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2019-2020

Brigitte Texier présente le projet du budget 2019/2020 (PJ)).

Ce budget représente une somme de 34 775 € contre 35 990 € sur l'exercice précédent.

Ce prévisionnel est basé sur un montant de la subvention équivalent et sur un nombre de licenciés équivalant à la saison passée.





Le projet de budget 2019/2020, tel que présenté, est adopté, sachant que des réflexions sur des apports supplémentaires sont en cours.

Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la Ligue

Il est rappelé que, comme chaque année, il convient de désigner un membre du club pour remplacer le Président, en cas d'empêchement, à l'Assemblée Générale de la Ligue qui aura lieu le 23 novembre à Angoulême.

Dominique AUPRETRE représentera la Société de Tir de Cognac à cette Assemblée Générale en cas d'absence de son Président.

Désignation des vérificateurs aux comptes

Pierre Bureau et Paul Labrousse acceptent de continuer cette fonction. Ils sont donc nommés au poste de vérificateurs aux comptes pour la saison 2019/2020.

Rapport de l'activité sportive 2018/2019

Thomas BROUSSAUDIER procède à la lecture des résultats sportifs de la saison écoulée. Il est à noter que 3 athlètes ont participé au cours de la saison écoulée aux championnats de France dont un Benjamin et un Minime Garçon et un aux championnats d'Europe Silhouettes Métalliques

L'Assemblée félicite tous ces tireurs pour leurs performances.

Pour rappel tous les résultats sont consultables sur notre site.

Intervention des personnalités présentes :

Bernard DISSLER, Président du Comité Départemental de la Charente.

« Cher Président, Cher Bruno,

J'ai accepté ton invitation car comme tu le sais, je souhaite assister aux assemblées générales des clubs de la Charente. J'apprécie l'accueil que toi et tes collaborateurs me réservez lorsque j'entre dans ton stand, mais aussi pour la qualité de tes installations et surtout pour la disponibilité des membres. Que ce soit les athlètes, les membres du comité directeur et les bénévoles qui le composent, tous participent à la vie de ton association.





Je sais qu'il n'est pas facile de diriger une association. Si j'osais, je dirais que c'est comme diriger une entreprise. Dans une entreprise, il y a un directeur entouré de collaborateurs. Si ce directeur est bon, il fera de ses collaborateurs de bons éléments. Mais à l'inverse, il est important que les collaborateurs soient bons et de ce fait le directeur sera bon.

A plusieurs reprises, vous avez organisé les championnats départementaux. Organisation parfaite à chaque épreuve. Chacun des licenciés compétiteurs n'ont pas eu à se plaindre de ton organisation.

Les installations ont permis à chacun des participants de s'exprimer lors des compétitions. Ne perdons pas de vue que le tir ce n'est pas que la compétition. Il y a aussi le tir de loisir. Le nombre de tireurs de loisir est plus important que les tireurs de compétition. Il est donc important qu'ils puissent pratiquer le tir en toute harmonie.

Il faut que chacun des licenciés se rappelle que le club met à disposition ses installations et en retour il faut qu'ils en prennent soin.

Puisque je parle d'installations, j'en profiterai pour te dire, mon cher Bruno, que je suis heureux que le dossier du nouveau stand que tu as déposé à Grand Cognac, soit en bonne voie. J'ai pu, lors d'une réunion à laquelle tu avais convié la Ligue, voir ton projet. Ce projet, s'il se réalise, vous permettra de pouvoir accueillir de nouveaux licenciés et pratiquer d'autres disciplines.

Ce projet se doit de retenir l'attention des autorités. Construire un nouveau stand n'est pas anodin. Les futures installations seront soumises à homologation de la FFTir. Il est important que cette homologation te permette d'organiser des championnats départementaux, régionaux et pourquoi pas nationaux pour certaines épreuves.

Je souhaite féliciter tous les athlètes de ton club qui ont participé aux différents échelons de la compétition. Echelon international, national, régional et départemental.

Avant de terminer, je tenais à aborder le problème de l'arbitrage dans notre département. Tous nos arbitres vieillissent et la relève n'est pas assurée. Il est urgent que le CDTir complète et renforce le corps arbitral. Sans arbitre nous ne pourrions plus organiser les compétitions. C'est pour cela que j'ai fait appel à tous les clubs afin qu'ils motivent leurs licenciés à rejoindre l'équipe des arbitres. La FFTir impose qu'il y ait dans chaque club un arbitre pour 100 licenciés. Pour Cognac, il y en a deux : Marie-Agnès Arnaudet et Paul Labrousse.

Avec 155 licenciés au 05 septembre 2019, tu réponds au quota fixé par la FFTir, à savoir 1 arbitre pour 100 licenciés. Peut-être serait-il possible de trouver de nouveaux volontaires à l'arbitrage, plus jeunes pour soulager la participation aux championnats de ces deux arbitres.

Je terminerai en te renouvelant toute mon amitié et en félicitant toute ton équipe pour le travail qu'elle fournit au sein du club.

Bonne saison 2019/2020»

M. LELIEVRE, Conseil Départemental de la Charente.

« J'ai toujours le même plaisir, chaque année, à venir assister à votre assemblée générale. On voit que votre stand vit car les générations se succèdent et les pierres parlent. Votre rôle est à la fois social et civique, c'est toute la richesse de votre association.

Un grand merci et un grand bravo à tous.»





M. CARRY, maire adjoint chargé des sports.

« Tout d'abord je dois vous transmettre les excuses de M. Gourinchas, Maire de Cognac, M. Sourisseau Président de Grand Cognac et M. Faurie.

Cela fait plusieurs années maintenant que j'assiste à votre assemblée générale et c'est toujours un moment convivial.

Votre projet de nouveau stand est sur la bonne voie. M. Sourisseau a réuni les élus pour présenter les prévisions 2020. Quatre nouvelles infrastructures ont été retenues, dont le stand de tir, pour un montant de 1,5 millions d'euros. Il va maintenant falloir monter le projet et le chiffrer plus précisément. Grand Cognac s'est engagé et d'ici 2 ou 3 ans vous pourrez l'inaugurer. Il vous faudra alors organiser une manifestation phare (régionale, nationale) et vous pourrez compter sur l'aide de Grand Cognac et pour cela vous avez un interlocuteur, Cyril Gaborit.

Bravo à vous et vous pouvez compter sur nous. »

Mme PECHEVIS, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports.

« Je vous remercie pour votre invitation et vous prie de m'excuser pour mon retard.

Je vous rappelle que le Département pourra peut être vous accompagner un jour et surtout les jeunes via votre comité. Alors n'hésitez pas.

Sachez également qu'on vous aidera si vous organisez des championnats régionaux voire des championnats de France.

Merci à vous. »

Bruno PETIT remercie toutes les personnalités pour leur présence et leur message d'encouragement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée Générale à 20 h 00 et convie toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le Président
Bruno PETIT

La Secrétaire
Dominique AUPRETRE

